



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PRÉCONISATIONS**

### **RECOURS À LA SÉCURITÉ PRIVÉE LORS D'UNE MANIFESTATION**

Ce document est destiné aux organisateurs ou maires ayant recours à une société de sécurité privée. Il recense les règles de bon sens et préconisations visant au bon déroulement de ce type d'évènement en termes de sécurité. En cas de doute, il convient de contacter le CNAPS.

#### **Rôle et principe général**

- Les agents de sécurité privée préservent la sécurité des personnes et des biens.
- Ils n'exercent pas de missions de police et n'ont pas de pouvoirs de coercition généraux.
- Ils agissent sur le périmètre de l'évènement, sous l'autorité de l'organisateur.

#### **Ce que la sécurité privée PEUT faire :**

- Accès et prévention :
  - Filtrer les accès (billetterie, invitation, jauge)
  - Refuser l'accès ou exclure une personne en cas de non-respect du règlement intérieur (objets interdits, comportement dangereux).
  - Effectuer une surveillance statique ou dynamique (rondes, observation)
- Contrôles avec consentement :
  - Contrôle visuel des bagages avec l'accord de la personne
  - Palpation de sécurité : depuis la loi sur la sécurité globale de 2021, tous les agents de sécurité privée détenteurs d'une carte professionnelle peuvent réaliser des palpations sans agrément spécifique avec le consentement de la personne. Il n'y a donc plus besoin d'un agrément spécifique.
- Gestion des incidents :
  - Apaiser une situation, donner des consignes, séparer des personnes.
  - Alerter immédiatement les forces de l'ordre en cas d'infraction ou de danger.
  - Retenir une personne uniquement dans le cadre de la flagrance (conditions strictes du droit commun), le temps de l'arrivée des forces de l'ordre.

#### **Ce que la sécurité privée NE PEUT PAS faire :**

- ✗ Contrôler l'identité (demander une pièce d'identité).
- ✗ Fouiller une personne ou un sac sans consentement (le refus implique seulement un refus d'accès).
- ✗ Imposer une palpation (le refus implique seulement un refus d'accès).
- ✗ User de la force hors légitime défense.
- ✗ Menotter, interroger, sanctionner.
- ✗ Se substituer à la police ou à la gendarmerie.
- ✗ Porter des armes sans autorisation spécifique (règle générale : non).